DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

86.085

PROJET DE COMPLEXE
TOURISTIQUE SUR LE SITE
DE L'ANCIEN CASINO.
Approbation du projet
architectural
Mc ification du Plan
Ma de de la zone

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents 23.

Nombre de votants 32

VOTE

POUR : 27

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REQUIA LA SOUS-TREFI DI UNE

COMMUNE DE ROYANS 1, AOUT 1986

APPLICATION LOI Nº 82213

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Vingt Deux Juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents: MM.-de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU BENCIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT - M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme PONTAN - M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M . POTENNEC

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal en sa séance du 12 Juin 1986, a décidé de confier à la Société SETIMEG le soin de réaliser l'opération de construction d'un Complexe Touristique sur l'emprise de l'ancien Casino.

Dans le cadre de la convention qui a été signée avec ladite Société, il a été précisé que le Conseil Municipal de la Ville de ROYAN devait se proncncer sur le parti architectural avant toute poursuite de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 12 Juin 1986

VU le projet présenté par M. CACOUB, Architecte désigné par la Société SETIMEG

DECIDE :

 d'approuver le parti architectural du projet tel que présenté par M.CACOUB, conformément aux plans joints et à la maquette exposée.

- de demander à la Société SETIMEG la rédaction d'un Cahier des Charges précisant l'emprise exacte au sol du projet, le descriptif complet des constructions et le type de matériaux employés. Ce Cahier des Charges après avis de M. CACOUB, sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.
- De prévoir lors d'un prochain Conseil Municipal la modification du plan de masse de la zone UAa, après révision du P.O.S. actuellement en cours d'achèvement (la hauteur de l'immeuble étant différente de celle prévue dans ce projet de révision).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM.les Membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Député-Maire L'Adjoint Délégué,